

AFFAIRE N° 29. - Installation d'un manège "d'autos-skooters" au Parc Plaisance moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 20 000 Frs CFA.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 4 Mars dernier, M. Daniel ACCOT, radio-électricien au Tampon, a sollicité l'autorisation d'installer pendant deux mois un manège d'autos-skooters à SAINT-DENIS au lieudit PARC PLAISANCE.

La question a été soumise à Messieurs les Adjointes lors d'une séance de travail qui s'est tenue à la Mairie le 6 Mars dernier.

Il a été décidé que M. ACCOT pourrait être autorisé à s'installer au Parc Plaisance, moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 20 000 Frs CFA

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. PARIS. - Par qui a été décidée la redevance ?

LE MAIRE. - Par la Commission des Adjointes.

M. PARIS. - Je m'étonne que la commission des Adjointes puisse disposer ainsi des intérêts concernant la Municipalité.

LE MAIRE. - Ce n'est pas la première fois que de pareilles autorisations sont accordées.

M. PARIS. - Pour moi, ce qui compte c'est l'avis du Conseil Municipal. Je n'admets pas que les Adjointes prennent de telles décisions.

M. BEDIER. - Les Adjointes sont l'émanation du Conseil Municipal, vous avez élu les Adjointes.....

M. TESSIER. - Est-ce que les Adjointes auront pensé à signaler à M. ACCOT qu'il faut une assurance civile ? Tout cela, ce sont des discussions oiseuses ....

M. GALLARD. - Ce n'est pas la première fois que de pareilles décisions sont prises. S'il fallait faire appel au Conseil pour des questions de ce genre, il faudrait le réunir en permanence....

M. FONTAINE. - Dans ce cas, à quoi sert le Conseil Municipal ?

M. CHANE KUNE. - Messieurs les Adjointes, vous êtes moins nombreux que nous.

M. BEDIER. - Vous nous avez élu tout de même ! Ce sont des discussions oiseuses ! Il y en a qui, lorsqu'ils étaient adjointes, parlaient autrement .....

M. TESSIER. - Monsieur l'Adjoint, je vous remercie : vous avez employé le même terme que moi "oiseuses". De la discussion jaillit la lumière !

M. CHANE KUNE. - A quoi sert donc le Conseil Municipal si on ne nous demande pas notre avis. !

M. BOYER. - Et à quoi servent les Adjointes ?

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à la majorité, MM. FONTAINE, PARIS, CHANE KUNE et TESSIER ayant voté contre.